



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°151

Du 28 et 29 septembre 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 151

Du 28 et 29 septembre 2023

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
--

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2023/28	28/09/2023	portant délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources + Annexe	5
2023/29	28/09/2023	Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	11
2023/30	28/09/2023	portant délégation de signature aux responsables des pôles pilotage et ressources et gestion fiscale et à leurs adjoints	16
2023/31		portant délégation de signature	18
2023/32	28/09/2023	portant délégation de signature relative à la vente des biens saisis	20
2023/33	28/09/2023	Portant nomination pour la mission conciliateur fiscal départemental	21
2023/34	28/09/2023	Portant délégations de signature pour la mission de conciliateur fiscal départemental	22
2023/35	28/09/2023	portant délégations spéciales de signature pour la commission départementale de surendettement	24
2023/36	28/09/2023	Portant délégation de signature	25
2023/37	28/09/2023	portant délégation de signature	28
2023/38	28/09/2023	Portant délégation de signature	30
2023/sans numéro	28/09/2023	DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-MAURICE ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS	32
2023/sans numéro	28/09/2023	PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT	34

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/03490	27/09/2023	Portant reconnaissance du tronc commun d'agrément des associations + Annexe	37
2023/03491	11/07/2023	Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Éducation Populaire) + Annexe	44

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023/117	15/09/2023	HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE	51

Direction départementale
des Finances publiques Du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

Décision n° 2023-28 portant délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice départementale des finances publiques de Val-de-Marne, à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

DECIDE :

Article 1 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion des Ressources Humaines et de la Formation :

Mme Nathalie MAYER-LEMAITRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division des ressources humaines et de la formation », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Naoual KARROUCHI, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division des ressources humaines et de la formation », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division.

Gestion des carrières et des effectifs :

Mme Marie-Agnès PEUCH, inspectrice des finances publiques, responsable de service, reçoit pouvoir pour signer tout document ou correspondance relative aux affaires de son service.

Situations particulières et soutien aux agents :

Mme Catherine MEUNIER, inspectrice des finances publiques, responsable de service, reçoit pouvoir pour signer tout document ou correspondance relative aux affaires de son service.

Condition de vie au travail :

Mme Karine DESCAZAUX, inspectrice des finances publiques, responsable de service, reçoit pouvoir pour signer tout document ou correspondance relative aux affaires de son service.

Recrutement et attractivité :

Mme Karine DESCAZAUX, inspectrice des finances publiques, responsable de service, reçoit pouvoir pour signer tout document ou correspondance relative aux affaires de son service.

Formation professionnelle :

Mme Caroline IPEKCI, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de la « Formation professionnelle » et conseillère en formation, Mme Danielle LARGEN, contrôleur des finances publiques et M. Aurélien BERTIN, contrôleur des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tous documents relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

En l'absence des responsables de division, chaque inspecteur reçoit pouvoir de signer tout document ou correspondance relative aux affaires des autres services ressources humaines.

Les contrôleurs des finances publiques de la division Ressources Humaines et Formation professionnelle dont les noms sont mentionnés ci-dessous reçoivent pouvoir de signer les documents relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Contrôleurs des finances publiques :

Mme Christelle BERGER-BROYER,
Mme Christelle CORANTIN,
Mme Sandrine JEANNE,
Mme Gaëlle LACROIX,
Mme Lydia LARIBI,
Mme Sandrine LEPAGE,

Mme Marion LE PIMPEC,
Mme Alicia LOUISE
Mme Tiffany PETERSIK,
Mme Sophie PROVENZA,
M. Jean-Philippe HO QUANG

2. Pour la Division Budget, logistique et Immobilier :

Mme Patricia LUXCEY, administratrice des finances publiques adjointe, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Elle reçoit pouvoir de signer les ordres de services, commandes et tous contrats, correspondances diverses avec les fournisseurs, les rejets de factures et les déclarations de conformité en tant que responsable d'inventaire dans le cadre des immobilisations corporelles et stocks.

Mme Anne DIER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Budget, Logistique et Immobilier », reçoit pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de signer les ordres de services, commandes, rejets de factures, déclarations de conformité ainsi que tous contrats et correspondances diverses avec les fournisseurs.

- Service du Budget :

M. Arnaud LUCAS, inspecteur des finances publiques, Mmes Cécile CALLAUZENE et Yamina CHIBANI, contrôleuses des finances publiques, et Mme Marie-France NEIL, agente administrative des finances publiques reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Service Immobilier :

MM. Régis BERNON et Dimitri GALIN, inspecteurs des finances publiques, M. Riadh BEHLOUL, contractuel de catégorie A, Mme Charlotte LABADIE, inspectrice des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Service Gestion du Centre des Finances et services communs :

M. Philippe JOLIVET, contrôleur des finances publiques et M. Francis LAFINE, agent technique des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement ainsi que les bons de livraison.

Service Immobilier et Sécurité :

Mme Nouara MALOU, inspectrice des finances publiques, déléguée départementale à la sécurité, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Les agents administratifs et techniques dont les noms sont mentionnés en annexe au présent arrêté de délégation de signature, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement ainsi que les bons de livraison.

3. Pour la Division Pilotage et Contrôle de gestion :

Mme Isabelle COMBESCOT, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage et du contrôle de gestion », reçoit pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Raphaëlle GREGOGNA, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage et du contrôle de gestion », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tous documents relatifs aux affaires de sa division.

Contrôle de gestion, structures et emploi, certification :

Mme CANNANE Valliammai, inspectrice des finances publiques et MM. Jean Stéphane BRANDNER et Guillaume GALERNEAU, inspecteurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

4. Pour le Pôle Pilotage et Ressources :

Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et M. Thierry ROQUES, inspecteur principal des finances publiques, chargés de mission auprès du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance, bordereaux de transmission de pièces et tous documents relatifs aux missions qui leur seront confiées.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département et prendra effet à compter du 02 octobre 2023.

la Directrice départementale des Finances publiques

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'État

**ANNEXE
PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
CADRES C**

Nabil BAHAJ
gardien

Jean-Louis BESSE
agent administratif des finances publiques

Alexandre BONNAT
agent technique des finances publiques

Jocelyne CHAMPEAU
agente administrative des finances publiques

Laurent CLAVEL
agent technique principal des finances publiques

Cédric COMBET
agent technique des finances publiques

Aurore DELANGE
agente technique des finances publiques

Thierry DOUY
agent administratif des finances publiques

Stéphane EUGENE
agent administratif des finances publiques

Claudy FLEURMONT
agent administratif des finances publiques

Cyriaque FRANGUL
gardien

Chloé GRANDON
agente technique des finances publiques

Amath GUEYE
agent technique des finances publiques

Arthur HERVOCHE
agent technique des finances publiques

Bruno MANIGLIER
agent administratif des finances publiques

Sylvie MASSIT
agente administrative des finances publiques

Sébastien MILLIE
agent technique des finances publiques

David MOUTON
agent technique des finances publiques

Olivier PECCATUS
agent technique des finances publiques

Damien PRAT
agent technique des finances publiques

Rudy RIMBAULT
agent technique des finances publiques

Guillaume ROSINE
agent technique des finances publiques

Thibault SEGUIN
agent technique des finances publiques

Alexandre VAREILLES
agent administratif des finances publiques

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

**Décision n°2023-29 du 28 septembre 2023
Portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice départementale des finances publiques de Val-de-Marne, à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

DECIDE :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

• **Pour la Division des particuliers, des professionnels et des missions foncières :**

M. Stéphane CAMPION, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division de la fiscalité », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de sa division ou de tout autre division dont il assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mmes Marie-Pierre BAUDOUY et Anne-Sophie LOPEZ-ZERAFA, inspectrices principales des finances publiques, adjointes au responsable de la « Division des particuliers, des professionnels et des missions foncières », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif à leur division.

– Pilotage et animation de l’assiette des SIP :

M. Grégory DUSSIEL, inspecteur des finances publiques, responsable d’équipe,

M. Christophe FOURMAULT, contrôleur des finances publiques,

Mme Isabelle GABOURIAUT, contrôlease des finances publiques,

Mme Awa HABA, contrôlease des finances publiques.

– Pilotage de la mission foncière :

M. Hubert CHOMAT, inspecteur des finances publiques,

Mme Saliha SLAMNIA, inspectrice des finances publiques.

– Pilotage et animation de l’assiette des SIE :

Mme Marianne ROLLAND, inspectrice des finances publiques,

Mme Leslie GAUTEUL, inspectrice des finances publiques,

Mme Delphine AUDIVERT, contrôlease principale des finances publiques,

M. Frédéric GRENIER, contrôleur des finances publiques,

Mme Bernadette HUTIN, agente administrative principale des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier et les bordereaux de transmission de pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division du recouvrement**

Mme Sylvie BERGNAUD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la “Division du recouvrement”, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l’intérim en l’absence du titulaire.

Mme Caroline VIGIER, inspectrice principale des finances publiques, M. Fernand DESCAZAUX, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale expert, adjoints à la responsable de la « Division du recouvrement », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à leur division.

– Pilotage et animation du recouvrement dans les SIP, SIE, PRS et des amendes :

Mme Anne LE MOULLAC et M. David DELAROCHE, inspecteurs des finances publiques,

Mme Karine BOURGEOIS, contrôlease des finances publiques,

Mme Clarisse MENTOR, agente administrative principale des finances publiques.

Mme Nathalie AUBERTY, inspectrice des finances publiques,

M. David BOMBARDE, inspecteur des finances publiques ,

Mme Anne BONNAFFOUS, inspectrice des finances publiques,

Mme Annick DZOKANGA, inspectrice des finances publiques,

Mme Ophélie MANIGLIER, inspectrice des finances publiques,
Mme Nelly SEREGAZA, inspectrice des finances publiques,
Mme Christine ANISS, contrôeuse principale des finances publiques,
M. Nabil BOUBAKER, contrôleur des finances publiques,
Mme Clotilde BOUTIN-LAMASINE, contrôeuse des finances publiques,
Mme Claire CAPITAINE, contrôeuse principale des finances publiques,
Mme Magalie CHRISTOPHE, contrôeuse des finances publiques,
Mme Sandrine FERRAND, contrôeuse des finances publiques,
Mme Johana MAZANIELLO , contrôeuse des finances publiques,
Mme Astrid PLAISANCE, contrôeuse des finances publiques,
Mme Christine FONTAINE, agente administrative principale des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division des Affaires juridiques :**

Mme Lucie ALBENY, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

Mme Marianne TRUTTMANN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, et M. Patrice ZIMMERMANN, inspecteur principal des finances publiques, adjoints à la responsable de la "Division des affaires juridiques", reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

– Service législation, contentieux et conciliateur fiscal :

Mme Christine AIT BOUDAUD, inspectrice des finances publiques,

Mme Hélène ALBERTOLI, inspectrice des finances publiques,

Mme Samah BORGHI, inspectrice des finances publiques,

Mme Josiane BRASSAC, inspectrice des finances publiques,

M. Eric DA COSTA, inspecteur des finances publiques,

Mme Noella FARCY, inspectrice des finances publiques,

M. Jonathan FARHI, inspecteur des finances publiques,

Mme Alizée FILA, inspectrice des finances publiques,

Mme Nelly GOUTTEBROZE, inspectrice des finances publiques,

M. Eric GEUENS, inspecteur des finances publiques,

Mme Élisabeth LA PIGNOLA, inspectrice des finances publiques,

Mme Carol-Reine LEVY-FASSINA, inspectrice des finances publiques,

M. Jérôme VILAS BOAS, inspecteur des finances publiques,

Mme Christelle FERREIRA, contrôeuse des finances publiques,

Mme Annick REGENT, contrôlease des finances publiques.

– Services communs :

Mme Camille BARTY-LOUIS, contrôlease des finances publiques,

M. Jean-Claude MVELLE EVINA, contrôleur des finances publiques,

Mme Tania FORTUNÉ, agente administrative des finances publiques,

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

• **Pour la Division du Contrôle Fiscal :**

Mme Cécile BALLAND, inspectrice principale des finances publiques responsable par intérim de la "Division du contrôle fiscal", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division ou de toute autre division dont elle assure l'intérim en l'absence du titulaire.

M. Jérémy DANE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint à la responsable par intérim de la "Division du contrôle fiscal", reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leur division.

– Pôle quartier sensible :

Mme Sylvie ESCLAMADON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, chef de service, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à son service.

– Service pilotage et animation des pôles de contrôle :

M. Pierre GOUREAU, inspecteur des finances publiques, chef de service,

Mme Fatma LARIBI, contrôlease des finances publiques,

Mme Marie-Laurence RAMY, contrôlease des finances publiques,

M. Mohamed Rida KTOUB, agent des finances publiques.

– Service contrôle sur place et poursuites pénales :

M. Akli HOUCHI, inspecteur des finances publiques,

Mme Corinne MONTAUBAN, inspectrice des finances publiques,

Mme Ludivine MOREIRA, inspectrice des finances publiques,

Mme Catherine RUH, inspectrice des finances publiques.

- Service de contrôle des comptabilités informatisées :

Mme Isabelle VANICAT, inspectrice des finances publiques.

– Remboursement de crédits de TVA et régimes particuliers :

M. Alexandre PHAN, inspecteur des finances publiques,

M. Nicolas MARGET, contrôleur des finances publiques.

Les inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques dont les noms sont mentionnés au présent arrêté reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux affaires de leur service de rattachement.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 02 octobre 2023.

La Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne

Signé

Madame Nathalie MORIN

Administratrice de l'Etat

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

**Arrêté n°2023-30 du 28 septembre 2023
portant délégation de signature aux responsables des pôles pilotage et ressources et gestion fiscale
et à leurs adjoints**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques
du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances
publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN,
administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice départementale des finances
publiques de Val-de-Marne, à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mmes Nathalie MORIN et Géraldine SAINT-REMY VILMOT, de
MM. Christophe MOREAU et Bruno SIMON, dans le corps des administrateurs de l'État,

DECIDE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Éric BETOUIGT, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources et
directeur adjoint du pôle gestion fiscale ;

Madame Géraldine SAINT-REMY VILMOT, administratrice de l'État, directrice adjointe du pôle pilotage et
ressources ;

Monsieur Bruno SIMON, administrateur de l'État, directeur du pôle gestion fiscale ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous
réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes
relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 2 octobre 2023.

la Directrice départementale des Finances Publiques,

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'État



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
1 PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté n° 2023-31 portant délégation de signature

L'administratrice de l'Etat, Directrice départementale des finances publiques du Val de Marne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Eric BETOUIGT, administrateur des finances publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant par cote, exercice ou affaire ;

2°) les décisions prises sur des demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne et prendra effet à compter du 02 octobre 2023.

La Directrice départementale des Finances publiques
du Val-de-Marne,

Signé

Nathalie MORIN
Administratrice de l'État

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

**Décision n°2023-32 du 28 septembre 2023
portant délégation de signature relative à la vente des biens saisis**

La Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des Finances publiques du 7 novembre 2011,
Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;
Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mmes Nathalie MORIN et Géraldine SAINT-REMY VILMOT, de MM. Christophe MOREAU et Bruno SIMON, dans le corps des administrateurs de l'État,

Décide :

Article 1^{er} - Délégation de signature est accordée à :
M Bruno SIMON, administrateur de l'État
M. Eric BETOUIGT, administrateur des finances publiques,
Mme Sylvie BERGNAUD, administratrice des finances publiques adjointe,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 02 octobre 2023.

la Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne,

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'État

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

**Décision n°2023-33 du 28 septembre 2023
Portant nomination pour la mission conciliateur fiscal départemental**

La Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne, Madame Nathalie MORIN, administratrice de l'Etat décide de :

Article 1er – Nommer Monsieur Eric BETOUIGT , administrateur des finances publiques, conciliateur fiscal départemental et nommer Madame Lucie ALBENY, administratrice des finances publiques adjointe, Madame Marianne TRUTTMANN, inspectrice divisionnaire hors classe et Monsieur Patrice ZIMMERMANN, inspecteur principal des finances publiques, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 02 octobre 2023 .

La Directrice départementale des Finances publiques
du Val-de-Marne,

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'Etat

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

**Décision n°2023-34 du 28 septembre 2023
Portant délégations de signature pour la mission de conciliateur fiscal départemental**

La Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision n° 2023-33 du 28/09/2023 désignant Monsieur Eric BETOUIGT , conciliateur fiscal départemental et Mesdames Lucie ALBENY, Marianne TRUTTMANN ainsi que Monsieur Patrice ZIMMERMANN, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints.

Décide :

Article 1er – Délégation de signature est donnée à M. Eric BETOUIGT , conciliateur fiscal départemental et Mesdames Lucie ALBENY et Marianne TRUTTMANN, ainsi que Monsieur Patrice ZIMMERMANN, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département du Val-de-Marne, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Val-de-Marne et prendra effet à compter du 2 octobre 2023 .

La Directrice départementale des Finances publiques
du Val-de-Marne,

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'Etat

Direction départementale
des Finances publiques Du Val-de-Marne

A Créteil, le 28/09/2023

**Décision n°2023-35 du 28 septembre 2023
portant délégations spéciales de signature pour la commission départementale de surendettement**

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 portant création de la direction départementale du Val-de-Marne ;

Vu le décret du Président de la République du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice départementale des finances publiques de Val-de-Marne, à compter du 10 septembre 2018 ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

DECIDE :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Eric BETOUIGT, administrateur des finances publiques, pour me représenter en qualité de délégué de la Directrice Départementale des Finances Publiques pour assurer la vice-présidence de la Commission Départementale de Surendettement des Particuliers du Val-de-Marne.

En cas d'empêchement de M. Eric BETOUIGT, la délégation susvisée s'applique à Mme SYLVIE BERGNAUD , administratrice des finances publiques adjointe, à M. Fernand DESCAZAUX, inspecteur divisionnaire des finances publiques et à Mme Anne LE MOULLAC, inspectrice des finances publiques.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département et prendra effet à compter du 2 octobre 2023.

La Directrice départementale des Finances publiques du Val-de-Marne

Signé

Madame Nathalie MORIN
Administratrice de l'État



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
1, PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté n° 2023-36 du 28 septembre 2023

Portant délégation de signature

L'administratrice de l'Etat, Directrice départementale des finances publiques du Val de Marne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BERGNAUD, Administratrice des finances publiques adjointe, Mme Caroline VIGIER, inspectrice principale des finances publiques et M. Fernand DESCAZAUX, Inspecteur divisionnaire expert à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 200 000 € ;

2°) les décisions prises sur des demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 200 000 € ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice départementale des finances publiques les décisions contentieuses de recouvrement d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, aux inspecteurs et contrôleurs des Finances publiques exerçant leurs fonctions à la direction – division du recouvrement - dont les noms suivent :

Inspecteurs		Dans la limite de 30 000 euros
Nathalie	AUBERTY	
David	BOMBARDE	
Anne	BONNAFFOUS	
David	DELAROCHE	
Annick	DZOKANGA	
Anne	LE MOULLAC	
Ophélie	MANIGLIER	
Nelly	SEREGAZA	
Contrôleurs		Dans la limite de 10 000 euros
Christine	ANISS	
Nabil	BOUBAKER	
Clotilde	BOUTIN-	
LAMASINE		
Magalie	CHRISTOPHE	
Sandrine	FERRAND	
Johana	MAZANIELLO	
Astrid	PLAISANCE	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice départementale des Finances publiques et dans la limite de 20 000 euros, les requêtes, mémoires, conclusions ou observations devant les juridictions administratives ou judiciaires, relatifs au contentieux du recouvrement, aux inspecteurs des Finances publiques exerçant leurs fonctions à la direction – division du recouvrement - dont les noms suivent:

Nathalie	AUBERTY
David	BOMBARDE
Anne	BONNAFFOUS
David	DELAROCHE

Annick	DZOKANGA
Ophélie	MANIGLIER
Anne	LE MOULLAC
Nelly	SEREGAZA

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne et prendra effet le 02 octobre 2023.

A Créteil, le 28/09/2023
La Directrice départementale des Finances
publiques du Val-de-Marne,

Signé

Nathalie MORIN
Administratrice de l'Etat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
1, PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté n° 2023-37 portant délégation de signature

L'administratrice de l'Etat, Directrice départementale des finances publiques du Val de Marne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane CAMPION, Administrateur des finances publiques adjoint, Mme Maire-Pierre BAUDOUY et Mme Anne-Sophie LOPEZ-ZERAFA, inspectrices principales des finances publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 200 000 € ;

2°) les décisions prises sur des demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 200 000 € ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice départementale des finances publiques les décisions contentieuses d'assiette d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, aux inspecteurs et contrôleurs des Finances publiques exerçant leurs fonctions à la direction – division de la fiscalité des Particuliers, Professionnels et Missions foncières - dont les noms suivent :

Inspecteurs	
Grégory DUSSIEL	
	Dans la limite de 30 000 euros
Contrôleurs	
Isabelle GABOURIAUT	
	Dans la limite de 10 000 euros

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne et prendra effet le 02 octobre 2023.

A Créteil, le 28/09/2023
La Directrice départementale des Finances
publiques du Val-de-Marne,

Signé

Nathalie MORIN
Administratrice de l'Etat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
1 PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté n° 2023-38 portant délégation de signature

L'administratrice de l'État, Directrice départementale des finances publiques du Val de Marne,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2021-1550 du 1 décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs d'État ;
Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Nathalie MORIN dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Lucie ALBENY, administratrice des finances publiques adjointe, à M. Patrice Zimmermann, inspecteur principal des finances publiques, et à Mme Marianne Truttmann, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 200 000 € ;

2°) les décisions prises sur des demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3°) les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5°) les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L.247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 200 000 € ;

6°) les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7°) les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9°) les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val de Marne et prendra effet dès publication..

A Créteil, le 28/09/2023

La Directrice départementale des Finances
Publiques du Val-de-Marne

Signé

Nathalie MORIN

Administratrice de l'État

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-MAURICE ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Le comptable, responsable de la trésorerie de Saint-Maurice Établissements Hospitaliers

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. HOENNER Maxime, Inspecteur des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Saint-Maurice Établissements Hospitaliers , à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50.000,00 €;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée et Montant
HOENNER Maxime	<i>Inspecteur</i>	<i>12 mois et 50.000 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 28 septembre 2023

Le comptable,

A. TESTELIN

Inspecteur divisionnaire classe normale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
1 PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE BILLOTTE
94040 CRÉTEIL CEDEX

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECouvreMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Villejuif.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME DELACOUR Laurence, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Villejuif, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) dans la limite de 60 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois ;

5°) les avis de mise en recouvrement ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique ROUSSEAU, inspectrice des finances publiques, M Stéphane REAUTE, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ROUSSEAU Véronique	M REAUTE Stéphane
------------------------	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MME AMARA Amira	M. BENAOUADI Samir	M. HOUEL Clément
MME. LUSSIEZ Mylène	M. MONTEILS Michel	M. REZGUI Mokhtar
M. RASOLOARIVONY Lala	MME TERANTI Shabah	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

MME CAO- LATOUR Hélène	M. CITA Jérémie	MME GHERNAYA Farida
MME LANCZI Élisabeth	MME SGHAIER Oulfa	MME VILAYSACK Céline

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MME ROUSSEAU Véronique	Inspectrice	1500 €	12 mois	15 000 €
M REAUTE Stéphane	Inspecteur	1500 €	12 mois	15 000 €
M REZGUI Mokhtar	Contrôleur	1000 €	6 mois	10 000 €
M VU Hach	Contrôleur	1000 €	6 mois	10 000 €
M SADI-OUADDA Tahar	Agent administratif	300 €	6 mois	3 000€
MME Elodie VIRASSAMY	Agent administratif	300 €	6 mois	3 000€

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet dès publication.

A Villejuif, le 28 septembre 2023
Le comptable responsable de service des impôts des particuliers,

M CHARDIN Christian

Signé

Centre des Finances Publiques de Villejuif
Service des Impôts des Particuliers de Villejuif
39, av de Paris 94800 VILLEJUIF

**Arrêté n° 2023/03490 du 27/09/2023
Portant reconnaissance du tronc commun d'agrément des associations**

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 25-1 ;

Vu le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité et notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination du recteur de l'académie de Créteil, Monsieur AUVERLOT Daniel ;

Vu le décret n°2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2020-1543 du 09 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 10 août 2020 nommant Madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;

Considérant le dossier de demande d'agrément présenté par l'association ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les associations dont le nom, le n° RNA et le siège social sont mentionnés en annexe satisfont aux trois conditions prévues par l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée à la date de publication du présent arrêté portant sur le tronc commun d'agrément.

Article 2 : Lesdites associations sont réputées remplir ces trois critères pendant une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : La directrice des services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le

Pour le recteur de région académique, et par
délégation, la directrice académique des
services de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Mme Anne- Marie BAZZO

ANNEXE

Liste des associations répondant aux critères du tronc commun des agréments :

Nom de l'association	Numéro RNA	Adresse siège social	Numéro
----------------------	------------	----------------------	--------

			d'agrément renouvelé
ASSOCIATION VALLEE AUX RENARDS ANIMATION (A.V.A.R.A)	W943000724	2, Allée du Colonel Rivière 94260 Fresnes	94- JEP-23-01
CENTRE SOCIAL BALZAC(C.S.B), CENTRE SOCIAL DU QUARTIER BALZAC DE VITRY SUR SEINE	W941002436	7, rue Olympe de Gouges 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-02
GROUPEMENT DU CENTRE SOCIO- CULTUREL KENNEDY	W941003959	36, boulevard John-Fitzgerald Kennedy 94000 Créteil	94- JEP-23-03
MAISON DE LA SOLIDARITE	W941003767	1, rue Albert Doyen 94000 Créteil	94- JEP-23-04
MAISON POUR TOUS JEAN FERRAT	W941000418	Espace Jean Ferrat 21 rue Charles Beuvin 94000 Créteil	94- JEP-23-05
LA FERME DU SAUT DU LOUP	W943002610	52 rue du Lieutenant Petit Leroy 94550 Chevilly-Larue	94- JEP-23-06
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DES EQUIPEMENTS SOCIO CULTURELS DE CACHAN - A.G.A.E.S.C.C	W943000289	2, Rue Gallieni 94230 Cachan	94- JEP-23-07
MAISON DES SOLIDARITES	W943002472	102, rue Marius Sidobre 94110 Arcueil	94- JEP-23-08
ASPHALTE	W941001215	34 B rue Emile Zola 94190 Villeneuve-Saint- Georges	94- JEP-23-09
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL LA LUTECE	W941005655	1, allée Charles Gounod 94460 Valenton	94- JEP-23-10
COMPAGNIE DES MARLINS	W941009983	Centre Social Balzac 7 rue Olympe de Gouges 94400 Vitry Sur Seine	94 JEP 23-11
LES QUATRE SAISONS	W942000359	45 bis avenue Gabriel Péri 94170 Le Perreux-sur-Marne	94 JEP 23-12
CONSEIL DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON POUR TOUS	W943000033	7, voie Rosa Parks 94550 Chevilly-Larue	94- JEP-23-13
ASSOCIATION MJC MONT MESLY - MADELEINE REBERIOUX	W941003195	100, rue Juliette Savar 94000 Créteil	94- JEP-23-14
AU FIL DE L'EAU	W941001661	43, Galerie Rouget de Lisle 94600 Choisy-le-Roi	94- JEP-23-15
VIVACITES ILE DE FRANCE	W751144415	102 avenue Maurice Thorez 94200 Ivry-sur-Seine	94- JEP-23-16

CLUB SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA CROIX DES MECHES	W941002547	rue Charpy 94000 Créteil	94- JEP-23-18
CHAMBRE DES ASSOCIATIONS	W941000349	27, avenue du port au Fouarre 94100 Saint-Maur-des-Fossés	94- JEP-23-19
ESTAMPE TECHNIQUE ET REALISTE ET BALISTIC	W943002223	5, avenue de la Convention 94100 Arcueil	94- JEP-23-20
BERGERS EN SCENE	W941000941	25 rue Jean-Jacques-Rousseau 94200 Ivry-sur-Seine	94- JEP-23-21
ASSOCIATION LAÏQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A.L.P.HA.)	W943001316	150 rue de Chevilly 94240 L'Hay-les-Roses	94- JEP-23-22
LA FERME DU PARC DES MEUNIERES DE VILLENEUVE LE ROI	W941002954	60, rue Charles Nungesser 94290 Villeneuve-le-Roi	94- JEP-23-23
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT EVEIL MUSICAL (A.D.E.M)	W942001851	4, rue Lucie 94350 Villiers-sur-Marne	94- JEP-23-24
LES FRANCAS DU VAL DE MARNE	W941001105	5, avenue Auguste Gross 94380 Bonneuil-sur-Marne	94- JEP-23-25
MJC - CENTRE CULTUREL COLINE SERREAU	W941002520	12, avenue de la Sablière 94450 Limeil-Brévannes	94- JEP-23-26
LA RELEVÉ BARIOLEE	W941011195	56, rue Carnot 94700 Maisons-Alfort	94- JEP-23-27
MPT MJC LA HAYE AUX MOINES	W941003958	4, allée Georges Braque 94000 Créteil	94- JEP-23-28
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FRESNES	W943000237	2, avenue du Parc des Sports 94260 Fresnes	94- JEP-23-29
CLUB LEO LAGRANGE DE BONNEUIL	W941002832	5, rue des Clavizis 94380 Bonneuil-sur-Marne	94- JEP-23-30
CULTURES DU COEUR EN VAL-DE- MARNE	W941005496	6, rue Pasteur 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-31
VIDEO GRAPHIC	W942002920	Maison du Citoyen et Vie Associative 16 rue du père Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois	94- JEP-23-32
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - DITE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94)	W941001053	88, rue Marcel Bourdarias, Espace Condorcet, CS 70013 94146 Alfortville CEDEX	94- JEP-23-33
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE LOUIS LEPAGE DE NOGENT SUR MARNE	W942001662	36, boulevard Gallieni 94130 Nogent-sur-Marne	94- JEP-23-34
SAVOIR APPRENDRE	W751131429	Exploradôme 14, avenue Henri-Barbusse 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-35

VA SANO PRODUCTIONS	W751163862	Maison du citoyen et de la vie associative 16, rue du Révérend Père Lucien-Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois	94- JEP-23-36
COMPAGNIE SINGING THE MICE !	W943004606	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-37
LA MECANIQUE DE L'INSTANT	W751208529	3, impasse du Bel-Air 94110 Arcueil	94- JEP-23-38
LA BOUILLOIRE	W943000848	175 avenue Aristide Briand 94230 Cachan	94- JEP-23-39
FEDERATION DU VAL DE MARNE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	W942000909	19, rue de l'Eglise 94500 Champigny-sur-Marne	94- JEP-23-40
BANLIEUES SANS FRONTIERE EN ACTION (B.S.F.A.)	W941003616	2, square Dufourmantelle 94700 Maisons-Alfort	94- JEP-23-41
NATURE ET SOCIETE	W941005397	Maison de la Nature, Base de Plein Air et de Loisirs 9 rue Jean Gabin 94000 Créteil	94- JEP-23-42
ESPACE LES MONIS	W941002629	6, avenue de la Commune de Paris, Tour n°3 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-43
COMPAGNIE LES OISEAUX DE NUIT	W751225918	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-44
URBAN TALENT	W943003080	18, rue Auguste Daix 94260 Fresnes	94- JEP-23-45
J'AIME LE VERT (JLV)	W941007075	11, rue Pierre Curie 94140 Alfortville	94- JEP-23-46
QUARTIERS DANS LE MONDE	W941006082	13, rue du 11 novembre 1918 Bâtiment C 94310 Orly	94- JEP-23-47
ASSOCIATION CULTURELLE DU THEATRE ALEPH (ACTA)	W941002619	69 Avenue Danielle Casanova 94200 Ivry-Sur-Seine	94 JEP 23-48
LA COMPAGNIE DES PARENTS	W941002063	29, rue Paul Vaillant-Couturier 94140 Alfortville	94 JEP 23-49
ARSCENIC	W943000025	94 rue Etienne Dolet- Maison de l'Amitié 94230 Cachan	94 JEP 23-50
FONDAMENT'ALL	W942001321	191 rue de Verdun 94500 Champigny-sur-Marne	94 JEP 23-51
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAL-DE-MARNE	W941006426	5-7, rue Georges Enesco 94026 Créteil CEDEX	94 JEP 23-52
MUSIQUES AU COMPTOIR	W942002151	242 rue des Moulins 94120 Fontenay-sous-Bois	94 JEP 23-53
LES AMIS DE LA PIE A	W941004351	27, avenue du Port au Fouarre 94100 Saint - Maur- des - Fossés	94 JEP 23-54

UNIVERSITE INTER-AGES DE CRETEIL ET DU VAL-DE-MARNE	W941001361	6 place de l'Abbaye 94000 Créteil	94 JEP 23-55
COMPAGNIE DES DRAMATICULES	W751157078	10, avenue du Président- Wilson, Bât B 94230 Cachan	94 JEP 23-56
TLM - TOUS LES MAQUIS	W941007061	46, rue Parmentier 94210 St Maur des Fossés	94 JEP 23-57
CYCLOFFICINE D'IVRY	W941006197	6, boulevard de Brandebourg 94200 Ivry-sur-Seine	94 JEP 23-58
ACTION PREVENTION SPORT - ILE DE FRANCE	W942003590	7, rue Roland Martin 94501 Champigny sur Marne	94 JEP 23-59
CREATIONS OMNIVORES	W943000757	171 rue Véron 94140 Alfortville	94 JEP 23-60
LE MAITRE ENCHANTEUR	W942003792	38 bis, avenue du Maréchal Joffre 94170 Le Perreux Sur Marne	94 JEP 23-61
DANSE LES YEUX FERMES	W941007443	122, boulevard de Champigny 94210 St Maur des Fossés	94 JEP 23-62
ARTYARD	W941007537	9, rue Traversière 94140 Alfortville	94 JEP 23-63
ATELIER DETOURNEMENT OBJET (ADO)	W943002447	59 bis, rue Ambroise Croizat 94800 Villejuif	94 JEP 23-64
LES BUVEURS DE THE	W943004382	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-65
HORS PISTE	W942005552	Maison des associations 191 rue de Verdun 94500 Champigny sur Marne	94 JEP 23-66
LA MINE	W942004944	74, avenue de la Convention 94110 Arcueil	94 JEP 23-67
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	W942006314	8, rue des Corluis 94170 Le Perreux-sur-Marne	94 JEP 23-68
MODULECOM	W941007271	3, résidence Dulac Plaisance 94700 Maisons-Alfort	94 JEP 23-69
COLLECTIF RÉSONANCE	W941011909	15, rue de Beaujeu 94100 Saint-Maur-des-Fossés	94 JEP 23-70
TRANSMU	W751142712	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-71
LES AMIS DE LA LIBRAIRIE POINTS COMMUNS	W943004316	30, rue Georges Lebigot 94800 Villejuif	94 JEP 23-72
COMPAGNIE SINGING THE MICE !	W943004606	11 rue du 14 Juillet 94270 Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-73
CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE CRETEIL - MJC VILLAGE	W941008480	57 Rue du Général Leclerc 94000 Créteil	94 JEP 23-74

CENTRE DE RENCONTRES ET D'EXPRESSIONS ARTISTIQUES (CREA)	W941019007	Association CREA 7 rue des Pontons 94140 Alfortville	94 JEP 23-75
ASSOCIATION JUSTICE ET VILLE	W941005570	Association Justice et ville 7 rue des Pontons 94140 Alfortville	94 JEP 23-76
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VITRY ASCV	W941003259	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VITRY ASCV Tour 3 RDC, 6 avenue de la commune de Paris 94440 VITRY-SUR-SEINE	94 JEP 23-77
LA MECANIQUE DE L'INSTANT	W751208529	3, impasse du Bel-Air 94110 ARCUEIL	94 JEP 23-78
ENSEIGNEMENT DIFFUSION INFORM MUSIQUES (EDIM)	W943001647	17 rue COUSTE 94230 CACHAN	94 JEP 23-79
1 ^{ER} ACTE	W941003561	Maison du combattant 3 place de l'église 94205 IVRY-SUR-SEINE	94 JEP 23-80

**Arrêté n° 2023/03491
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination du recteur de l'académie de Créteil, Monsieur AUVERLOT Daniel ;

Vu le décret n°2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

Vu le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 10 août 2020 nommant Madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;

Considérant les dossiers de demande de renouvellement d'agrément transmis par les associations mentionnées en annexe,

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et adresses, figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Créteil, le 11 juillet 2023

Pour le recteur de région académique, et
par délégation, la directrice académique des
services de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Mme Anne- Marie BAZZO

ANNEXE

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé :

Nom de l'association	Numéro RNA	Adresse siège social	Numéro d'agrément renouvelé
ASSOCIATION VALLEE AUX RENARDS ANIMATION (A.V.A.R.A)	W943000724	2, Allée du Colonel Rivière 94260 Fresnes	94- JEP-23-01
CENTRE SOCIAL BALZAC(C.S.B), CENTRE SOCIAL DU QUARTIER BALZAC DE VITRY SUR SEINE	W941002436	7, rue Olympe de Gougès 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-02
GROUPEMENT DU CENTRE SOCIO- CULTUREL KENNEDY	W941003959	36, boulevard John-Fitzgerald Kennedy 94000 Créteil	94- JEP-23-03
MAISON DE LA SOLIDARITE	W941003767	1, rue Albert Doyen 94000 Créteil	94- JEP-23-04
MAISON POUR TOUS JEAN FERRAT	W941000418	Espace Jean Ferrat 21 rue Charles Beuvin 94000 Créteil	94- JEP-23-05
LA FERME DU SAUT DU LOUP	W943002610	52 rue du Lieutenant Petit Leroy 94550 Chevilly-Larue	94- JEP-23-06
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DES EQUIPEMENTS SOCIO CULTURELS DE CACHAN - A.G.A.E.S.C.C	W943000289	2, Rue Gallieni 94230 Cachan	94- JEP-23-07
MAISON DES SOLIDARITES	W943002472	102, rue Marius Sidobre 94110 Arcueil	94- JEP-23-08
ASPHALTE	W941001215	34 B rue Emile Zola 94190 Villeneuve-Saint- Georges	94- JEP-23-09
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL LA LUTECE	W941005655	1, allée Charles Gounod 94460 Valenton	94- JEP-23-10
COMPAGNIE DES MARLINS	W941009983	Centre Social Balzac 7 rue Olympe de Gougès 94400 Vitry Sur Seine	94 JEP 23-11
LES QUATRE SAISONS	W942000359	45 bis avenue Gabriel Péri 94170 Le Perreux-sur-Marne	94 JEP 23-12
CONSEIL DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON POUR TOUS	W943000033	7, voie Rosa Parks 94550 Chevilly-Larue	94- JEP-23-13
ASSOCIATION MJC MONT MESLY - MADELEINE REBERIOUX	W941003195	100, rue Juliette Savar 94000 Créteil	94- JEP-23-14
AU FIL DE L'EAU	W941001661	43, Galerie Rouget de Lisle 94600 Choisy-le-Roi	94- JEP-23-15

VIVACITES ILE DE FRANCE	W751144415	102 avenue Maurice Thorez 94200 Ivry-sur-Seine	94- JEP-23-16
CLUB SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA CROIX DES MECHES	W941002547	rue Charpy 94000 Créteil	94- JEP-23-18
CHAMBRE DES ASSOCIATIONS	W941000349	27, avenue du port au Fouarre 94100 Saint-Maur-des-Fossés	94- JEP-23-19
ESTAMPE TECHNIQUE ET REALISTE ET BALISTIC	W943002223	5, avenue de la Convention 94100 Arcueil	94- JEP-23-20
BERGERS EN SCENE	W941000941	25 rue Jean-Jacques-Rousseau 94200 Ivry-sur-Seine	94- JEP-23-21
ASSOCIATION LAÏQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A.L.P.HA.)	W943001316	150 rue de Chevilly 94240 L'Haÿ-les-Roses	94- JEP-23-022
LA FERME DU PARC DES MEUNIERES DE VILLENEUVE LE ROI	W941002954	60, rue Charles Nungesser 94290 Villeneuve-le-Roi	94- JEP-23-23
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT EVEIL MUSICAL (A.D.E.M)	W942001851	4, rue Lucie 94350 Villiers-sur-Marne	94- JEP-23-24
LES FRANCAS DU VAL DE MARNE	W941001105	5, avenue Auguste Gross 94380 Bonneuil-sur-Marne	94- JEP-23-25
MJC - CENTRE CULTUREL COLINE SERREAU	W941002520	12, avenue de la Sablière 94450 Limeil-Brévannes	94- JEP-23-26
LA RELEVÉ BARIOLEE	W941011195	56, rue Carnot 94700 Maisons-Alfort	94- JEP-23-27
MPT MJC LA HAYE AUX MOINES	W941003958	4, allée Georges Braque 94000 Créteil	94- JEP-23-28
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FRESNES	W943000237	2, avenue du Parc des Sports 94260 Fresnes	94- JEP-23-29
CLUB LEO LAGRANGE DE BONNEUIL	W941002832	5, rue des Clavizis 94380 Bonneuil-sur-Marne	94- JEP-23-30
CULTURES DU COEUR EN VAL-DE- MARNE	W941005496	6, rue Pasteur 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-31
VIDEO GRAPHIC	W942002920	Maison du Citoyen et Vie Associative 16 rue du père Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois	94- JEP-23-32
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - DITE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL-DE-MARNE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94)	W941001053	88, rue Marcel Bourdarias, Espace Condorcet, CS 70013 94146 Alfortville CEDEX	94- JEP-23-33

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE LOUIS LEPAGE DE NOGENT SUR MARNE	W942001662	36, boulevard Gallieni 94130 Nogent-sur-Marne	94- JEP-23-34
SAVOIR APPRENDRE	W751131429	Exploradôme 14, avenue Henri-Barbusse 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-35
VA SANO PRODUCTIONS	W751163862	Maison du citoyen et de la vie associative 16, rue du Révérend Père Lucien-Aubry 94120 Fontenay-sous-Bois	94- JEP-23-36
COMPAGNIE SINGING THE MICE !	W943004606	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-37
LA MECANIQUE DE L'INSTANT	W751208529	3, impasse du Bel-Air 94110 Arcueil	94- JEP-23-38
LA BOUILLOIRE	W943000848	175 avenue Aristide Briand 94230 Cachan	94- JEP-23-39
FEDERATION DU VAL DE MARNE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	W942000909	19, rue de l'Eglise 94500 Champigny-sur-Marne	94- JEP-23-40
BANLIEUES SANS FRONTIERE EN ACTION (B.S.F.A.)	W941003616	2, square Dufourmantelle 94700 Maisons-Alfort	94- JEP-23-41
NATURE ET SOCIETE	W941005397	Maison de la Nature, Base de Plein Air et de Loisirs 9 rue Jean Gabin 94000 Créteil	94- JEP-23-42
ESPACE LES MONIS	W941002629	6, avenue de la Commune de Paris, Tour n°3 94400 Vitry-sur-Seine	94- JEP-23-43
COMPAGNIE LES OISEAUX DE NUIT	W751225918	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-44
URBAN TALENT	W943003080	18, rue Auguste Daix 94260 Fresnes	94- JEP-23-45
J'AIME LE VERT (JLV)	W941007075	11, rue Pierre Curie 94140 Alfortville	94- JEP-23-46
QUARTIERS DANS LE MONDE	W941006082	13, rue du 11 novembre 1918 Bâtiment C 94310 Orly	94- JEP-23-47
ASSOCIATION CULTURELLE DU THEATRE ALEPH (ACTA)	W941002619	69 Avenue Danielle Casanova 94200 Ivry-Sur-Seine	94 JEP 23-48
LA COMPAGNIE DES PARENTS	W941002063	29, rue Paul Vaillant-Couturier 94140 Alfortville	94 JEP 23-49
ARSCENIC	W943000025	94 rue Etienne Dolet- Maison de l'Amitié 94230 Cachan	94 JEP 23-50
FONDAMENT'ALL	W942001321	191 rue de Verdun 94500 Champigny-sur-Marne	94 JEP 23-51
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAL-DE-MARNE	W941006426	5-7, rue Georges Enesco 94026 Créteil CEDEX	94 JEP 23-52

MUSIQUES AU COMPTOIR	W942002151	242 rue des Moulins 94120 Fontenay-sous-Bois	94 JEP 23-53
LES AMIS DE LA PIE A	W941004351	27, avenue du Port au Fouarre 94100 Saint - Maur- des - Fossés	94 JEP 23-54
UNIVERSITE INTER-AGES DE CRETEIL ET DU VAL-DE-MARNE	W941001361	6 place de l'Abbaye 94000 Créteil	94 JEP 23-55
COMPAGNIE DES DRAMATICULES	W751157078	10, avenue du Président- Wilson, Bât B 94230 Cachan	94 JEP 23-56
TLM - TOUS LES MAQUIS	W941007061	46, rue Parmentier 94210 St Maur des Fossés	94 JEP 23-57
CYCLOFFICINE D'IVRY	W941006197	6, boulevard de Brandebourg 94200 Ivry-sur-Seine	94 JEP 23-58
ACTION PREVENTION SPORT - ILE DE FRANCE	W942003590	7, rue Roland Martin 94501 Champigny sur Marne	94 JEP 23-59
CREATIONS OMNIVORES	W943000757	171 rue Véron 94140 Alfortville	94 JEP 23-60
LE MAITRE ENCHANTEUR	W942003792	38 bis, avenue du Maréchal Joffre 94170 Le Perreux Sur Marne	94 JEP 23-61
DANSE LES YEUX FERMES	W941007443	122, boulevard de Champigny 94210 St Maur des Fossés	94 JEP 23-62
ARTYARD	W941007537	9, rue Traversière 94140 Alfortville	94 JEP 23-63
ATELIER DETOURNEMENT OBJET (ADO)	W943002447	59 bis, rue Ambroise Croizat 94800 Villejuif	94 JEP 23-64
LES BUVEURS DE THE	W943004382	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-65
HORS PISTE	W942005552	Maison des associations 191 rue de Verdun 94500 Champigny sur Marne	94 JEP 23-66
LA MINE	W942004944	74, avenue de la Convention 94110 Arcueil	94 JEP 23-67
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	W942006314	8, rue des Corluis 94170 Le Perreux-sur-Marne	94 JEP 23-68
MODULECOM	W941007271	3, résidence Dulac Plaisance 94700 Maisons-Alfort	94 JEP 23-69
COLLECTIF RÉSONANCE	W941011909	15, rue de Beaujeu 94100 Saint-Maur-des-Fossés	94 JEP 23-70
TRANSMU	W751142712	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative 11 rue du 14 Juillet 94270 Le Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-71
LES AMIS DE LA LIBRAIRIE POINTS COMMUNS	W943004316	30, rue Georges Lebigot 94800 Villejuif	94 JEP 23-72

COMPAGNIE SINGING THE MICE !	W943004606	11 rue du 14 Juillet 94270 Kremlin-Bicêtre	94 JEP 23-73
CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE CRETEIL - MJC VILLAGE	W941008480	57 Rue du Général Leclerc 94000 Créteil	94 JEP 23-74
CENTRE DE RENCONTRES ET D'EXPRESSIONS ARTISTIQUES (CREA)	W941019007	Association CREA 7 rue des Pontons 94140 Alfortville	94 JEP 23-75
ASSOCIATION JUSTICE ET VILLE	W941005570	Association Justice et ville 7 rue des Pontons 94140 Alfortville	94 JEP 23-76
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VITRY ASCV	W941003259	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VITRY ASCV Tour 3 RDC, 6 avenue de la commune de Paris 94440 VITRY-SUR-SEINE	94 JEP 23-77
LA MECANIQUE DE L'INSTANT	W751208529	3, impasse du Bel-Air 94110 ARCUEIL	94 JEP 23-78
ENSEIGNEMENT DIFFUSION INFORM MUSIQUES (EDIM)	W943001647	17 rue COUSTE 94230 CACHAN	94 JEP 23-79
1 ^{ER} ACTE	W941003561	Maison du combattant 3 place de l'église 94205 IVRY-SUR-SEINE	94 JEP 23-80

DECISION N°117/2023

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Monsieur Romain CANALIS

Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines

A Madame Pauline QUEYROU

Attachée d'Administration Hospitalière

A Madame Aurore MENAGER

Sage-Femme des Hôpitaux

A Madame Cécile LE PAPE

Attachée d'Administration Hospitalière

Madame Rosa GROSSI

Adjoint des Cadres Hospitaliers

A Monsieur Bruno CORDONNIER

Adjoint des Cadres Hospitaliers

A Monsieur Daniel WAHL

Cadre Socio-éducatif

A Madame Vanessa PEAUDECERF

Attachée d'Administration Hospitalière

A Monsieur Aurélien STIVAL

Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

Modifie la Décision n°66 du 21 juin 2022

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, Établissement support du Groupement hospitalier de territoire, et du Centre hospitalier intercommunal Villeneuve-Saint-Georges,

VU Le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;

VU L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 décembre 2019, plaçant Madame Catherine VAUCONSANT, Directrice d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice des Centres hospitaliers intercommunaux de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges, pour une durée de quatre ans ;

VU L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 juillet 2020,

nommant Monsieur Romain CANALIS en qualité de Directeur adjoint à la Direction commune des Centres Hospitaliers Intercommunaux de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges à compter du 14 septembre 2020 ;

VU L'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 29 août 2017 nommant Monsieur Aurélien STIVAL en qualité de Directeur adjoint à la Direction commune des Centres Hospitaliers Intercommunaux de Créteil et de Villeneuve-Saint-Georges à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU La Décision de mutation de Madame Pauline QUEYROY, Attachée d'Administration Hospitalière, au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges en date du 6 juin 2022 ;

VU L'affectation de Madame Aurore MENAGER, Sage-Femme des Hôpitaux, à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges en qualité de Chargée de mission RH et référente Gestion du Temps de Travail (GTT) à compter du 7 mars 2022 ;

VU Le Contrat de recrutement de Madame Cécile LE PAPE, Attachée d'Administration Hospitalière, à compter du 23 juin 2021 ;

VU La Convention mettant à disposition Madame Cécile LE PAPE, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, auprès du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;

VU La Décision nommant Madame Rosa GROSSI, Adjoint des Cadres Hospitaliers, en date du 1^{er} octobre 2009,

VU le Contrat de recrutement de Monsieur Bruno CORDONNIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, en date du 4 septembre 2023 ;

VU La Décision nommant Monsieur Daniel WAHL, Cadre Socio-éducatif, en date du 31 juillet 2015 ;

VU La Convention mettant à disposition Monsieur Daniel WAHL, Cadre Socio-éducatif au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, auprès du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;

VU Le Contrat de recrutement de Madame Vanessa PEAUDECERF, Attachée d'Administration Hospitalière, en date du 16 février 2009 ;

VU La Convention mettant à disposition Madame Vanessa PEAUDECERF, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, auprès du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;

VU L'organigramme de la Direction ;

**CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice**
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Romain CANALIS** pour signer les actes administratifs et les documents suivants :

- Les contrats à durée déterminée et leurs avenants ;
- Les contrats à durée indéterminée et leurs avenants ;
- Les contrats passés avec les agences de personnels intérimaires ;
- Les contrats passés avec les cabinets de recrutement ;
- Les contrats passés avec les cabinets d'avocats ;
- Les contrats d'emplois d'avenir et leurs avenants ;
- Les ordres de mission avec ou sans frais ;
- Les décharges d'heures syndicales ;
- Les décisions d'affectation des personnels non-médicaux ;
- Les actes divers concernant les personnels non-médicaux du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les décisions individuelles concernant la carrière des personnels non-médicaux, **à l'exception des cadres de direction** :
 - *Changement d'établissement*
 - *Mise en stage et titularisation*
 - *Promotion d'échelon*
 - *Avancement de grade*
 - *Congé parental*
 - *Détachement*
 - *Disponibilité*
 - *Travail à temps partiel*
 - *Notation*
 - *Sanction disciplinaire*
 - *Radiation des cadres*
 - *Acceptation de démission*
 - *Admission à la retraite*
- Les dossiers d'attribution des médailles du travail ;
- Les conventions de mise à disposition des personnels médicaux et non-médicaux ;
- Les dossiers d'affiliation à la CNRACL ;
- Les dossiers de retraite ;
- Les dossiers de rétablissement des cotisations au régime général ;
- Les demandes de remboursement des cotisations sociales et des impôts versés à tort ;
- Les formulaires de reconnaissance de retraite pour invalidité adressés à la CNRACL ;
- Les décisions d'attributions des primes et indemnités ;
- Les décisions individuelles liées à l'absentéisme des personnels non-médicaux ;

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

- *Congés de Longue Maladie (CLM) ;*
- *Congés de Longue Durée (CLD) ;*
- *Congés maladie ordinaire ;*
- *Réintégration après CLM ou CLD ;*
- *Mi-temps thérapeutique ;*
- *Réintégration à temps plein des agents en congés maternité ou en CLM ;*
- Les correspondances relatives aux contre-expertises liées aux accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les correspondances liées aux dossiers contentieux traités par la Direction des ressources humaines ;
- Les assignations des personnels non-médicaux en cas de grève ;
- Les correspondances avec les membres du Comité social d'Etablissement et des Commissions Administratives Paritaires Locales ;
- Les avis, vœux et décisions prises par le Comité social d'établissement ;
- Les ordres du jour et procès-verbaux du Comité social d'établissement ;
- Les Procès-verbaux des Commissions Administratives Paritaires Locales ;
- Les demandes de paiement adressées à l'ANFH ;
- Les conventions avec les organismes de formation ;
- Les ordres de mission de formation continue ;
- Les attestations de formation continue ;
- Les contrats d'études promotionnelles ;
- Les correspondances relatives à l'organisation des concours locaux et départementaux ;
- Les correspondances avec les organisations syndicales ;
- Les correspondances avec les organismes extérieurs en lien avec la Direction des Ressources Humaines (CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, ANPE, CDC, ANFH, CRIH, Inspection du Travail et autres) ;
- Les correspondances relatives aux conventions passées entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges et les structures extérieures ;
- Les correspondances avec les autres établissements de santé ;
- Les correspondances diverses adressées aux agents du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les notes d'information en lien avec les domaines d'attribution de la Direction des ressources humaines.

**CHI de
Villeneuve-Saint-Georges**
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

Monsieur Romain CANALIS reçoit également une délégation permanente afin de signer les états de frais de personnel correspondant aux ordres de missions de formation continue, ainsi que

les mandats et titres de recette relatifs à la gestion des ressources humaines.

Enfin, dans le cadre de ses attributions, **Monsieur Romain CANALIS** a déléguation permanente pour signer tous actes, décisions ou correspondances relatifs à la crèche hospitalière.

ARTICLE 2 :

Sont exclus de la présente déléguation :

- Les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement ;
- Les courriers concernant l'organisation médicale et le fonctionnement général des services ;
- Les contrats et décisions relatifs au personnel médical.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, et à titre permanent, déléguation est donnée à **Madame Pauline QUEYROY**, Attachée d'administration hospitalière, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- Les certificats et attestations de travail ;
- Les contrats à durée déterminée et leurs avenants ;
- Les contrats à durée indéterminée et leurs avenants ;
- Les avenants aux contrats de travail ;
- Les décisions et courriers ;
- Les certificats de salaire ;
- Les attestations annuelles de revenus ;
- Les attestations de non-versement de supplément familial ;
- Les contrats d'emplois d'avenir et leurs avenants ;
- Les ordres de mission avec ou sans frais ;
- Les décharges d'heures syndicales ;
- Les certificats de cessation de paiement ;
- Les attestations de versement d'allocations de perte d'emploi ;
- Les ampliements de décisions ;
- Les frais de consultation et d'expertises médicales ;
- Les bons de congés annuels des agents relevant de son autorité ;
- Les ordres de mission ;
- Les remboursements des frais engagés, par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission ;
- Les bordereaux de liaison avec la Caisse régionale d'assurance maladie ;
- Les correspondances diverses avec les organismes sociaux relevant de son domaine d'attribution, sans préjudice des dispositions de l'article 2 de la présente décision ;

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

- Divers certificats administratifs relevant de son domaine d'attribution ;
- Les correspondances diverses avec les agents du Centre Hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les autorisations d'absence syndicales ;
- Les bons de congés annuels des agents relevant de son autorité ;
- Les dossiers de liquidation et documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire ;
- Les attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles ;
- Les relevés de salaire pour les personnels non-médicaux à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite ;
- Les correspondances avec le Conseil médical départemental ;
- Les actes divers concernant les personnels non-médicaux du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les décisions individuelles concernant la carrière des personnels non-médicaux, **à l'exception des cadres de direction** :
 - *Changement d'établissement*
 - *Mise en stage et titularisation*
 - *Promotion d'échelon*
 - *Avancement de grade*
 - *Congé parental*
 - *Détachement*
 - *Disponibilité*
 - *Travail à temps partiel*
 - *Notation*
 - *Sanction disciplinaire*
 - *Radiation des cadres*
 - *Acceptation de démission*
 - *Admission à la retraite*
- Les dossiers d'affiliation à la CNRACL ;
- Les dossiers de retraite ;
- Les dossiers de rétablissement des cotisations au régime général ;
- Les demandes de remboursement des cotisations sociales et des impôts versés à tort ;
- Les formulaires de reconnaissance de retraite pour invalidité adressées à la CNRACL ;
- Les décisions d'attribution des primes et indemnités ;
- Les décisions individuelles liées à l'absentéisme des personnels non-médicaux :
 - *Congés de Longue Maladie (CLM) ;*
 - *Congés de Longue Durée (CLD) ;*
 - *Congés maladie ordinaire ;*
 - *Réintégration après CLM ou CLD ;*
 - *Mi-temps thérapeutique ;*
 - *Réintégration à temps plein des agents en congés maternité ou en CLM ;*

**CHI de
Villeneuve-Saint-Georges**
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

- Les correspondances relatives aux contre-expertises liées aux accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les assignations des personnels non-médicaux en cas de grève ;
- Les correspondances avec les membres du Comité social d'Établissement et des Commissions Administratives Paritaires Locales ;
- Les correspondances avec les autres établissements de santé ;
- Les correspondances diverses adressées aux agents du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les procès-verbaux des Commissions Administratives Paritaires Locales ;
- Les notes d'information en lien avec les domaines d'attribution de la Direction des ressources humaines.

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS** et de **Madame Pauline QUEYROY**, délégation est donnée à **Monsieur Bruno CORDONNIER** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité à l'article 3.

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS**, de **Madame Pauline QUEYROY** et de **Monsieur Bruno CORDONNIER**, délégation est donnée à **Madame Aurore MENAGER** et à **Madame Rosa GROSSI** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité à l'article 3.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Madame Aurore MENAGER**, Sage-Femme des Hôpitaux, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- Les décisions de validation de paiement des heures supplémentaires des personnels non-médicaux ;
- Les demandes de recrutement des personnels non-médicaux pour validation ;
- Les courriers et décisions liés aux mouvements du personnel non-médical ;
- Les contrats de travail initiaux ;
- Les décisions d'affectation des personnels non-médicaux ;
- Les conventions de mise à disposition des personnels non-médicaux ;
- Les décisions individuelles concernant la carrière des personnels non-médicaux, **à l'exception des cadres de direction** :
 - *Changement d'établissement*
 - *Congé parental*
 - *Détachement*
 - *Disponibilité*

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

- *Travail à temps partiel*
- *Acceptation de démission*

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS** et de **Madame Aurore MENAGER**, délégation est donnée à **Madame Pauline QUEYROY** et à **Madame Rosa GROSSI** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité à l'article 4.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Madame Cécile LE PAPE**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- Les correspondances adressées dans le cadre de procédure disciplinaire aux agents du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges ;
- Les correspondances liées aux dossiers contentieux traités par la Direction des ressources humaines ;
- Les décisions individuelles concernant la carrière des personnels non-médicaux, et plus spécifiquement les sanctions disciplinaires, **à l'exception de celles relatives aux cadres de direction.**

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS** et de **Madame Cécile LE PAPE**, délégation est donnée à **Madame Pauline QUEYROY** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité à l'article 5.

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Madame Vanessa PEAUDECERF**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- Les conventions et factures de formation continue ;
- Les conventions de stage non-rémunérés ;
- Les ordres de mission ;
- Les demandes de prises en charge et divers documents et correspondances établies avec l'Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier (ANFH) ;
- Divers documents administratifs relatifs à la formation continue ;
- Les contrats, décisions et courriers relatifs aux personnes de catégorie A, B et C ;
- Les contrats d'études promotionnelles.

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS** et de **Madame Vanessa PEAUDECERF**, délégation est donnée à **Madame Pauline QUEYROY** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité par l'article 6.

ARTICLE 7 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, et à titre permanent, délégation est donnée à **Monsieur Daniel WAHL**, Cadre Socio-éducatif, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- L'ensemble des courriers relatifs aux congés bonifiés et médailles du travail ;
- L'ensemble des courriers relatifs à la crèche des enfants du personnel ;
- Les bons de congés annuels des agents relevant de son autorité ;
- Les contrats, décisions et courriers relatifs aux personnels de catégorie A, B et C.

En cas d'empêchement simultané de **Monsieur Romain CANALIS** et de **Monsieur Daniel WAHL**, délégation est donnée à **Madame Pauline QUEYROY** pour signer l'ensemble des actes administratifs et documents relevant du domaine d'attribution précité à l'article 7.

ARTICLE 8 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Romain CANALIS**, dans les situations requises par l'urgence et à titre exceptionnel, délégation est donnée à **Monsieur Aurélien STIVAL**, Directeur des ressources humaines affecté au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, coordonnateur de la direction des ressources humaines des Hôpitaux Confluence pour signer à l'ensemble des actes énumérés à l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 9 :

Cette décision de délégation prend effet à compter du 15 septembre 2023. Elle prend fin, le cas échéant, pour les seules dispositions se rapportant aux intéressés, à la date de leur départ.

Elle prend également fin dans sa totalité en cas de nomination d'un nouveau directeur d'établissement. En ce cas, sa date de fin est celle du procès-verbal d'installation de ce dernier.

CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

ARTICLE 10 :

La présente décision sera communiquée à Madame la Présidente du Conseil de surveillance, à Madame la Trésorière Principale et aux intéressés.

Elle fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et d'un affichage au sein de l'établissement.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 15 septembre 2023.

Catherine VAUCONSANT

Directrice Générale

**CHI de
Villeneuve-Saint-Georges
Catherine VAUCONSANT
Directrice**
+33 (0) 1 43 86 23 02
secretariat.dg@chiv.fr

40 allée de la Source
94 190 Villeneuve-Saint-Georges
SIRET 26940120400012
FINESS EJ 940110042
FINESS ET 940000599

www.hopitaux-confluence.fr

CONFLUENCE RASSEMBLE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD